

Consultation écrite du Comité de suivi des fonds européens du 26 juin 2020

Présentation pour information des grandes lignes du projet de remaquetage qui sera présenté à un comité de suivi ultérieur

Un second projet de remaquetage du PO sera proposé à une consultation ultérieure du Comité de suivi. Il portera sur l'ensemble du programme afin de satisfaire les besoins exprimés dans le respect de l'enveloppe globale et dans la limite du cadre réglementaire imposé.

Les principales tendances de ce remaquetage à ce jour, présentées ici pour information, seraient les suivantes :

FEDER :

- Abondement de l'axe 1 (recherche-innovation) à hauteur d'environ 15M€ afin de soutenir les projets d'équipements sanitaires liés au COVID-19 au bénéfice des services de santé à hauteur des demandes exprimées et avec un plafond d'1€ de FEDER par habitant et par département (2,3M€ maximum) et couverture des besoins relatifs aux projets de recherche et d'innovation identifiés.
- Prélèvement d'environ 18M€ de l'axe 2 (développement économique) pour abonder les axes demandeurs, du fait d'une programmation moindre en instruments financiers par rapport aux prévisions de début de programmation. Une enveloppe pour le prêt rebond dont la gestion est assurée par bpifrance est cependant bien prévue.
- Prélèvement d'environ 2M€ de l'axe 3 (transition énergétique) pour abonder les axes demandeurs.
- Prélèvement d'environ 1M€ de l'axe 4 (lutte contre les inondations) pour abonder les axes demandeurs et en raison de report ou de minoration financière de certaines opérations identifiées.
- Abondement d'environ 3M€ de l'axe 7 (THD-numérique) pour soutenir des projets d'usages numériques des territoires.
- Abondement d'environ 4M€ de l'axe 8 (volet urbain) afin de soutenir des projets d'infrastructures des territoires.

FSE-IEJ :

- Prélèvement d'environ 1M€ sur l'axe 6 (FSE) pour abonder l'axe 12 (IEJ) afin de soutenir des opérations d'intégration des jeunes sur le marché du travail.

Les indicateurs qui seraient impactés par ce projet de remaquetage feront l'objet d'une révision ainsi que les tableaux réglementaires liés.